



## Règlement intérieur

### **Bénéficiaires**

**Les courts sont ouverts aux membres du Club de Tennis Municipal Tolosien, à jour de leur cotisation et munis de leur licence FFT.**

L'inscription au club est ouverte en principe uniquement aux personnes habitant Vieille-Toulouse, cependant, selon la quantité d'inscriptions, un élargissement pourra être décidé par le bureau, avec parrainage d'un membre du club.

### **Réservation**

**La réservation est obligatoire.** La réservation se fait pour **un seul créneau d'une heure par jour et au plus tôt 48 heures à l'avance.**

Cela se fait en **notant les noms des deux joueurs membres** dans la case correspondant à l'heure choisie sur le court choisi sur le tableau d'affichage situé sur le parking du tennis.

### **Horaires**

Les occupations des courts s'entendent à partir d'une heure ronde et pendant une heure. Au-delà d'un retard de 15 minutes le court est réputé libéré pour les autres joueurs, et cela jusqu'à l'heure ronde suivante.

### **Invités**

**Les courts sont en priorité réservés aux membres du Club.** Ils sont ouverts aux membres du club accompagnés d'un invité dans la mesure où un terrain est libre (disponibilité démontrée par l'absence de réservation). La personne invitée doit être munie de la licence FFT. **Les personnes de la même famille d'un membre du club ne peuvent être considérées comme des invités (refus de payer une cotisation). De même, des invitations systématiques ou trop répétées ne sont pas acceptées.**

### **Clés**

Une clé permettant l'ouverture des terrains sera remise aux membres du club lors de leur inscription. Ces clés sont renouvelées périodiquement.

**Chacun des membres du club est responsable du bon usage des installations** (horaire, occupation des courts, réservations, propreté des terrains, disposition des chaises,...), ainsi **que de la bonne fermeture des portes des terrains, de même que de la bonne tenue des personnes occupant le terrain réservé à son nom, ou même ses abords immédiats.**

### **Tenue**

Une tenue décente est requise. Des chaussures de ville (talons aiguilles, chaussures cloutées...) sont destructrices pour le revêtement des courts et donc prohibées sur les terrains. **Seules des chaussures de tennis sont donc admises sur les courts.**

### **Courtoisie**

C'est une des règles fondamentales du Tennis qui se pratique dans tous les domaines auxquels il touche :

- Le jeu ne doit pas être une nuisance pour les habitants voisins des courts. On veillera donc à limiter les bruits.
- La courtoisie doit aussi être la règle sur les terrains entre partenaires et voisins de courts : la concentration des autres joueurs doit être autorisée par les joueurs des terrains voisins.